

Image not found or type unknown



## filiation après décès du père

Par **woostock**, le **30/08/2009** à **01:42**

Bonsoir,

J'ai reconnue seule mon enfant ,qui est maintenant majeure et porte mon nom.

Cependant,après avoir renoué avec son père,nous avons décidé qu'il irait la reconnaître en mairie,mais il vient de décéder avant d'avoir pu le faire

Possédant plusieurs documents sur lequel son père affirme sa paternité,existe-t-il un recours auprès du TGI (ou autre),pour que le nom de son père soit mentionné sur l'acte de naissance de notre fille?

En vous remerciant par avance